

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 18 JANVIER 2024**

Date de convocation : 10 janvier 2024

Date d'affichage : 26 janvier 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	16
Membres votants	24

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, M. KAYAL, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme LECLERC, Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Mme MOLLIERE, M. GANDRILLON pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme MONET pouvoir à M. MAIRE, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER

Absents : Mme NGO DJOB, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

Secrétaire de séance : M. BOURSE

N° DEL-2024-001

OBJET : ADHESION A LA CONVENTION REMOCRA

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission permanente Travaux – Développement Durable – Cadre de Vie – Urbanisme en date du 19 décembre 2023

CONSIDERANT la proposition d'adhésion au dispositif REMOCRA par le SDIS

CONSIDERANT que cet accès gratuit permet à la commune de :

- Consulter en temps réel l'état du parc de nos P.E.I
- Avoir accès à une cartographie et une géolocalisation précise des P.E.I
- Modifier l'état des P.E.I suite à des remontées terrain
- Saisir l'ensemble des contrôles techniques périodiques les années paires
- Déléguer certaines actions et droits aux services des eaux prestataires

CONSIDERANT la convention jointe à la présente délibération,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la convention avec le SDIS pour un accès gratuit à l'application de gestion des points d'eau incendie, dénommé REMOcRA.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Celine VILLECOURT – Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Prix, Val-d'Oise. The seal is circular and contains a central emblem with a figure and a sun. The text around the seal reads "MAIRIE DE SAINT-PRIX" and "(Val-d'Oise)". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.